



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 2 octobre 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 31, chemin du Rocher à La Pêche connue sous le lot 5 918 859 cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul avant de 10,00 m à 5,00 m ainsi qu'une réduction de la bande de protection riveraine de 15,00 m à 12,99 m conformément aux dispositions du Règlement de zonage 03-429 dans le but de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée et ses constructions annexes.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 15^e jour du mois de septembre deux mille vingt-trois (2023).

Marco Déry MAP, OMA, Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 15 septembre 2023.

Marco Déry MAP, OMA, Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier